



Hérault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 01/07/2022

Salle du Victor Hugo – Rue des Bleuets – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 24/06/2022

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 26

Quorum atteint

Présents (18) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline PONS TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON GARRIDO
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Paul MARTINEZ
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Jean-Pierre CAMBON

- Marion LIGIER

Absents représentés (8) :

- Marie-Line GIBERT : pouvoir à Roseline TERME
- Eddy GOMMERET : pouvoir à William ARS
- Flavien MERCADIER : pouvoir à Olivier DELMAS
- Julien SAVARD : pouvoir à Jean-Pierre CAMBON
- Pascal PANTHENE : pouvoir à Marion LIGIER
- Jean-Luc DELAGNES : pouvoir à Jean-Pierre CAMBON
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Patrick MOREAU : pouvoir à Norbert ISERN

Absent (3) :

- Ariane CHAZERAND AZOULAY
- Céline DUCOUDRAY
- Olivier CARNET

Secrétaire de séance : Olivier DELMAS

DELIBERATION D2022-53 – BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LE CEN - APPROBATION

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de maintien de la connectivité des milieux naturels et agro naturels sur le territoire de Cournonterral inscrit l'action du Conservatoire d'espaces NATURELS (CEN) OCCITANIE et de Cournonterral dans un partenariat fort, entre eux, mais également avec les autres acteurs de la préservation et de la gestion des espaces agro-naturels. Dans un contexte de renforcement de la préservation et de la connaissance de la biodiversité inscrit dans les politiques publiques, Cournonterral et le CEN OCCITANIE ont constaté la convergence et la complémentarité de leurs intérêts et de leurs objectifs en matière de préservation du patrimoine naturel, de la biodiversité et des paysages.

Une convention de coopération pour le maintien de la connectivité des milieux naturels et agro naturels a été approuvée par le conseil municipal le 29 mai 2021, qui lie les pouvoirs adjudicateurs en vue d'atteindre des objectifs communs à Cournonterral et au CEN OCCITANIE dans le cadre de considérations d'intérêt général.

La commune de Cournonterral et le CEN OCCITANIE conviennent plus particulièrement de coopérer selon l'axe suivant :

Concrétiser la ceinture verte de Cournonterral

La mise en adéquation et la complémentarité des stratégies foncières des différents acteurs constituant un atout dans la mise en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité, la prospective spatiale des terrains à acquérir se fera sur la base d'un renforcement des sites de protection existants sur les parcelles déjà propriétés de la commune de Cournonterral ou du CEN OCCITANIE. La signature d'un bail emphytéotique entre la commune et le CEN OCCITANIE sur les 2 parcelles propriétés de la commune sur le site des Terrasses, permettra au CEN OCCITANIE de restaurer l'intégralité de cette zone humide.

Les deux parcelles de terrain en nature cadastrale de landes – route départementale D114 figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
BA	0216	LE FOND DU PONTEL	24 a 93 ca
AV	0122	LE FOND DU PONTEL	45 a 59 ca

Ainsi, dans le cadre de son projet de valorisation et de restauration de son patrimoine naturel, la Commune de COURNONTERRAL s'est rapprochée du CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'OCCITANIE en tant que gestionnaire d'espaces naturels pour qu'il agisse en qualité d'emphytéote et de gestionnaire des zones humides de COURNONTERRAL.

Le présent Bail emphytéotique a pour objet de :

- habiliter le CEN-OCCITANIE, auquel la Commune de COURNONTERRAL confie la définition, le suivi et le contrôle de la gestion des terrains concernés par le présent bail pour ce qui concerne la mise en œuvre de mesures de restauration et de gestion d'espaces naturels, à exercer toute mesure nécessaire à cette mission.

- le CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'OCCITANIE garantira la vocation naturelle des terrains, souhaitée par la Commune de COURNONTERRAL durant la durée des présentes.

Le CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'OCCITANIE est à ce jour identifié comme bénéficiaire et gestionnaire du site objet du présent bail. Il aura à sa charge la restauration et la préservation du site.

Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil :

- d'approuver le bail emphytéotique à conclure avec le Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie, annexé à la présente délibération,
- de l'autoriser à le signer.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


William ARS

